**Transcription**

Dans l’archipel de la Nouvelle-Calédonie, c’est un fléau. L’obésité touche les femmes comme les hommes, à tous les âges. Entre 18 et 60 ans, 67 % de la population est en surcharge pondérale. Face à ce chiffre alarmant, le gouvernement calédonien pourrait prendre une mesure draconienne. Taxer certains produits alimentaires en fonction de leur teneur en sucre. Sont concernés les sodas, jus de fruits, mais aussi les confiseries, chocolats et glaces. Plus le produit est sucré, plus il coûtera cher. Le texte n’est pas encore appliqué, mais les consommateurs semblent déjà sceptiques.

* Je pense qu’il y a des préventions à faire avant de rajouter des taxes parce que les gens consomment du sucre parce qu’ils en vendent plein les magasins.
* En encore les plus pauvres qui vont craquer parce que c’est ceux-là qui contrôlent pas leur consommation de boissons sucrées.

Le projet de loi calédonien va plus loin que la législation en vigueur dans l’Hexagone où seules les boissons sucrées sont taxées. Les autorités espèrent faire changer les comportements alimentaires.

* Quand on augmente les prix, l’addition est assez simple, les gens consomment moins, l’OMS dit que quand on augmente de 20 % le prix au détail, c’est à un recul de 20 % qu’elle peut s’attendre.

Une urgence, alors que l’archipel compte 14 mille personnes atteintes de diabète. Grâce à ces taxes, les autorités vont financer des ateliers de prévention pour apprendre aux patients à bien manger.